



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 février 2024

Délibération n°2024-03 : Approbation du rapport de la CLECT du 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 8 février 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le dimanche 4 février 2024, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 10	Votants : 16
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Olivier MUSY, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD, Marie GALANO		
Représentés :	Dominique DUMAS donne pouvoir à M. NAWROCKI, Vincent PAIN donne pouvoir à Mme MORONVALLE, Taoues COLL donne pouvoir à M. GLEIZE, Eric MORISSET donne pouvoir Mme SHATER, Edwige BONNEFOY donne pouvoir à M. SCHMITT, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Mme LEMARIE,		
Absents :	Bénédicte ALLENET, Fabrice NOURY, Marie MAERTENS		
Secrétaire :	Pascal NAWROCKI		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu les statuts de la Communauté Paris-Saclay ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) du 24 janvier 2024;

Considérant la nécessité d'ajuster les transferts de charges suite au transfert du conservatoire de Chilly-Mazarin, Considérant que ce mécanisme contribue à dégrader la capacité d'autofinancement des communes concernées,

Sur présentation du rapport par M. Pain, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

Article unique : approuve le rapport de la CLECT du 24 janvier 20242023.

Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan



Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20240208-2024_03-DE
Date de télétransmission : 09/02/2024
Date de réception préfecture : 09/02/2024